

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3674 - Mercredi 15 Juillet 2020 - Prix : 200 Fc

AFFAIRE DE LA MINEURE DE 13 ANS :

L'examen médical révèle un viol par pénétration digitale



agression sur mineur

**Les résidents de Mayotte coincés à
Moroni vont-ils s'en remettre à Dieu ?**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

TOURISME

Rencontre avec un homme de terrain

Comme nous le savons, le tourisme qui est un créneau important dans notre pays, se trouve confronté aux impacts de la Covid19. Dans ce contexte, nous avons rencontré un guide professionnel en la personne d'Omar Toiouil et qui œuvre dans ce secteur depuis plus d'une dizaine d'années dans le domaine du réceptif de « Comores Tour Safari ». Toiouil en plus d'être un connaisseur du secteur, est un passionné de son métier.

Comme il fallait s'y attendre, il nous a fait le constat du tarissement de l'arrivée des touristes dans le pays et qui a comme conséquence les « Tour ope-

rator » traversent des gros problèmes comme l'ensemble des opérateurs économiques. Une association des guides professionnels existe mais ses activités sont un peu mises en sourdine.

Omar souligne que les guides sont un chaînon essentiel du secteur. Il a tenu à rappeler que les guides jouent un rôle important dans les paramètres composant le tourisme. Il s'agit de l'animation touristique. C'est par notre intermédiaire que le touriste accède à la restauration, l'hébergement et au transport.

Selon lui, les guides devraient être impliqués dans la question des balisages des sites et soient partie intégrante du processus. Les guides sont les yeux du secteur touristique.

Son association souhaiterait par ailleurs l'appui du gouvernement pour mener un travail de réflexion sur l'après-Covid 19 notamment les recherches sur le terrain, l'élaboration d'autres niches de packages et différents nouveaux circuits, la description de textes promotionnels, etc...

De son point de vue, il faudra faire en sorte que le tourisme domestique prenne la place qu'il mérite dans nos îles. Cela contribuera, sans aucun doute, à protéger et valoriser nos sites et à la préservation de notre culture et de la mémoire collective.

Mmagaza



Omar Toiouil un guide touristique professionnel

MÉDIAS

Felix, le nouveau patron de l'ORTN



Félix le nouveau patron de Radio Ngazidja

En remplaçant Hassane Kapachia, Ibrahim Ali Saïd alias Felix devient le nouveau directeur général de l'Office de la Radio et Télévision de Ngazidja (Ortn). Le nouveau patron écarte tout différend qui pourrait nuire à la radio, tout en promettant de promouvoir la station de l'île et d'œuvrer ensemble avec le personnel.

Ibrahim Ali Saïd connu sous le nom de Felix quitte l'Office de la Radio et Télévision des Comores (ORTC) pour occuper désormais le poste de directeur général de l'Office de Radio et Télévision de Ngazidja (Ortn). Au cours de la cérémonie de prise de fonction, le nouveau patron de l'Ortn a affiché sa volonté de promouvoir la radio tout en écartant la division au

sein de la boîte. « Fini les clans, l'hypocrisie, les différends au sein de la radio. Maintenant, nous ne sommes qu'un », annonce-t-il sous les applaudissements du personnel.

Il espère ne pas décevoir surtout ceux qui lui ont accordé la confiance de conduire la radio à savoir le chef de l'Etat et la gouverneure de l'île Ngazidja. « Au sein du gouvernement, tout le monde a accepté ma nomination ici. Et j'espère que le personnel m'accompagnera à œuvrer pour ailler de l'avant », assure Félix qui, malgré l'effectif pléthorique de la station, estime devoir recruter d'autres bras dans le but de renforcer la capacité du personnel.

Pour sa part Mohamed Hassane Kapachia, directeur sortant se félicite pour les avancées

observées à Radio Ngazidja. Il a mis l'accent sur la démarche suivie avec le personnel pour y arriver. L'ancien directeur qui, au passage remercie le personnel pour sa volonté de donner une belle image à la radio et rappelle au nouveau directeur qu'en cas de besoin, il est disposé à accompagner la nouvelle dynamique. « Je connais mieux le fonctionnement de la radio. D'abord, je suis technicien », explique-t-il après avoir dévoilé son parcours. Au nom du ministre de l'information, son directeur de cabinet, Ali Mohamed Hassane tient à informer le personnel que le ministère sera prêt à apporter son soutien au nouveau directeur.

Ibnou M. Abdou

En bref

Bloqués à Madagascar, les comoriens gardent espoir

En gros 780 comoriens sont bloqués depuis le 19 juillet dans deux des cinq grandes villes de Madagascar, Antananarivo et Majunga. Pris dans une situation exceptionnelle, ces derniers ne cessent de lancer leur signal de détresse et attendent le secours des autorités comoriennes. Un soutien qui ne vient pas depuis que ces ressortissants demandent leur rapatriement. Pour eux « le gouvernement comorien a fait preuve de lâcheté et d'irresponsabilité ».

Dans le stress, ces comoriens regrettent que les autorités Malagasy ne leur facilitent pas leur demande d'évacuation. « A mon avis, le gouvernement a grand intérêt à ce que notre évacuation conditionnée se réalise dans les brefs délais pour pouvoir accueillir notre premier vol prévu ce 23 juillet. A défaut de cela, il va perdre le peu d'estime qui lui reste vis-à-vis des 780 comoriens bloqués à Madagascar et de leurs familles dont certains parmi eux continuent à croire au projet de l'émergence malgré qu'ils soient livrés à eux-mêmes dans des circonstances pareilles », estime Aliamane Youssouf Mrehour, membre de la commission chargée du rapatriement des comoriens bloqués à Madagascar.



EXIM BANK

Innovation is life

EXIM BANK COMORES en deuil !

Inna lillah wa inna ilayhi raaji'uun. Nous avons l'immense regret de vous annoncer le décès de notre sœur, amie et collègue, Madame Faiza Ahmed Bourhane survenu ce lundi 13 Juillet 2020 à Moroni.

Au cours de sa vie professionnelle où elle s'est en effet illustrée par ses qualités humaines reconnues par toute la société, Faiza a su s'attirer la sympathie de tous avec un professionnalisme hors pair.

Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille et implorons Allah de l'accueillir dans son vaste paradis. Nous prions également pour que sa famille trouve la force de surmonter cette douloureuse épreuve.



AFFAIRE DE LA MINEURE DE 13 ANS :

L'examen médical révèle un viol par pénétration digitale

En plus de s'être fait masturber par la mineure de 13 ans, il lui aurait également mis le doigt dans le vagin. C'est ce que révèle l'examen médical.

Devant la presse hier mardi, la brigade des mineurs a essayé de dédoubler la hiérarchie de la FCD, suspectée de mener des manœuvres pour faire

libérer leur militaire, empêtré dans cette affaire qui pourrait très probablement lui coûter ses fonctions et le conduire derrière les barreaux. Le commissaire Darouèche, patron de la brigade des mœurs, déclare qu'après enquête, la fille a été « seulement » agressée. « Le militaire l'a contrainte de le masturber », rapporte-t-il. Dans cette rencontre avec la presse, l'officier de police essaie de

dédoubler le chef de corps (FCD), accusé par l'ONG Hifadwi de mener des manœuvres pour libérer son militaire. « Le chef de corps n'a fait que passer prendre des nouvelles sur les aveux du détenu. C'est tout », avance celui dont l'ONG avait salué la résistance face aux tentatives de libération du présumé auteur de viol.

Si le patron de la brigade des mineurs s'arrête sur les faits d'a-

gression, notamment la masturbation, ce n'est pas ce que révèle en tout cas l'examen médical. En effet, selon le Service d'écoute, ce certificat parle d'un « traumatisme local récent avec une déchirure de l'hymen, témoin d'une introduction digitale », nous rapporte Mdradabi Mzirani, le président du Service d'écoute. Pour rappel, le président de la République a, lors de son allocution

du 6 juillet dernier, déclaré la guerre contre les actes d'agression et de violences sur les femmes et les enfants. D'aucuns attendent que le militaire de la FCD (et non de la GSHP comme nous l'avions rapporté par erreur dans notre édition du mardi 14 juillet), soit traduit en justice et puni à la hauteur de son acte.

Andjouza Abouheir

CORONAVIRUS :

La Coordination nationale a rencontré une délégation de la Croix rouge

Afin de renforcer les activités d'accompagnement dans la lutte contre la Covid-19, la Coordination a rencontré le chef de la délégation de la croix rouge française ainsi que la fédération internationale de la croix rouge.

La Coordination nationale a rencontré hier mardi 14 juillet, le chef de la délégation de la Croix rouge française en présence du Croissant rouge comorien et la Fédération internationale du croix rouge afin de faire le tour sur les différents axes d'accompagnement qui ont été mis à disposition dans la lutte contre la Covid-19. A cet effet, la coordination à travers le sous-comité de communication a rappelé les efforts qui ont été déployés par ces organisations bénévoles en cette période de crise. « Ces



Coordination anti-covid19 rencontre la Croix Rouge

organisations nous ont accompagnés depuis le premier signalement de la Covid-19 dans le pays. Et c'est un des piliers de la lutte contre la Covid-19. Grâce à eux, nous avons

soulevé des montagnes ».

De son côté, le secrétaire général du Croissant rouge comorien a rappelé l'importance d'une telle rencontre et se dit toujours disposé à

apporter son appui pour le pays. Lors de cette crise sanitaire, le Croissant rouge à travers un financement de la Banque mondiale a formé la Sécurité civile et le personnel des districts sanitaires du pays. « Nous avons formé des agents de santé communautaire et des volontaires du Croissant rouge comorien. Au niveau des frontières, nous avons placé des agents pour la désinfection et le contrôle. Egalement nous avons mis des agents dans les différents sites de prise en charge pour les mêmes actions mais surtout sur la pérennisation du système de lavage de mains et la prise en charge des décès », énumère Daniel Ali Soumaili, le secrétaire général du Croissant Rouge comorien.

Après l'assouplissement de certaines mesures, le Croissant rouge accompagne le gouvernement en

désinfectant les écoles et les mosquées pour limiter la chaîne de propagation. « Nous avons mobilisé des fonds avec la Croix rouge française à travers l'AFD pour assurer les achats du matériel pour la sécurité sanitaire des élèves », annonce-t-il.

Le chef de la délégation de la Croix rouge française, Boisson David a réitéré à son tour sa volonté d'appuyer le gouvernement comorien dans cette lutte contre l'ennemi invisible mais aussi l'apport technique et financier au Croissant rouge comorien pour ses activités de protection à la population surtout pour les agents qui sont en première ligne. « Nous sommes fiers du travail qui a été fait. Pour nous, ce qui compte c'est le pragmatisme », conclut-il.

Andjouza Abouheir

Éconduits par l'ambassade de France, les résidents de Mayotte coincés à Moroni vont-ils s'en remettre à Dieu ?

Les rencontres s'enchaînent avec l'ambassade de France à Moroni, autant que les déboires. Après le sit-in devant l'ambassade de France lundi matin et qui n'a abouti à aucune solution, le collectif des résidents de Mayotte bloqués à Moroni a organisé un point presse pour juste du cœur sans qu'aucune action future ne soit annoncée.

Coincés à Moroni depuis la fermeture des frontières à cause du coronavirus, ces résidents de Mayotte semblent essouffés après plusieurs mois de marathon sans fin. En effet, après le sit-in organisé devant l'ambassade de France à Moroni en début de semaine et l'entrevue subséquente, le collectif a organisé un point presse hier au restaurant le Select pour revenir sur le parcours du combattant que ces représentants des 500 passagers ont dû faire.

Les conférenciers, appuyés par Mme Hissane Guy, ont rappelé ces

rencontres qu'ils ont eues avec Houmed Msaidi, porte-parole du gouvernement comorien et coordinateur national de la crise de coronavirus. Ce dernier leur a informé la disponibilité de la partie comorienne à accorder les autorisations à la partie française pour organiser des vols charters en vue d'assurer le retour de ces passagers. Information confirmée par l'ambassade dans une autre rencontre, à en croire le collectif.

« Ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas organiser notre retour tant que le gouvernement comorien ne cède pas sur les reconduites à Mayotte des personnes en situation irrégulière à Mayotte », rapporte à la presse Said Mohamed Said Hachim, le porte-parole dudit collectif. A l'en croire, certains d'entre les passagers ont péri en mer après avoir tenté de rejoindre Mayotte par Kwasa, un bateau de pêche. C'est peu dire que ces passagers sont dans une situation difficile.

De l'entrevue du lundi avec le premier conseiller de l'ambassade,

le collectif est ressorti déçu car, toujours selon eux, aucune avancée. Contactée par La Gazette des Comores des Comores, leur interlocuteur nous assure avoir réaffirmé à la délégation que le gouvernement français « s'efforçait de résoudre au mieux, compte tenu du contexte sanitaire, cette situation humanitaire qui est préoccupante étant entendu que nous sommes dans l'attente du rétablissement des liaisons mariti-

mes et aériennes entre les Comores et Mayotte ». « J'ai également précisé ce matin (hier, Ndlr) à mes interlocuteurs que nous avons le sentiment que la situation évoluait favorablement afin de permettre dans un avenir proche à toutes celles et ceux qui doivent retrouver leur foyer à Mayotte de le faire ».

Kamal Gamal



Délégation Maoré.

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 A.O. Yazid
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES
MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE

**GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT**



**Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles phase II
(PRCI II – Comores)**

STRUCTURE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 5900155009251

Projet n°: P-KM-KA0-002

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

1. L'Union des Comores a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour couvrir le coût du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI) Phase II et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le « **Recrutement d'un Consultant junior en vue d'appuyer la Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau (DGEME) dans le domaine de l'informatique** ».

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- Faire un diagnostic du travail déjà réalisé, du matériel disponible à travers des entretiens, et des observations au sein de la direction ;
- Réaliser les travaux d'installation du matériel de réseau informatique pour mettre en service le réseau local ;
- Le connecter à internet ;
- Définir avec la direction de la DGEME et préparer la souscription d'un contrat Internet permettant l'accès des ordinateurs des agents à Internet ;
- Comme la Direction a fortement besoin d'être interconnecter à internet. Trois possibilités s'offrent chez Comores télécom, deux à forfaits illimité (BLR et LS) et un à forfait limité (ADSL) ainsi le consultant doit : Proposer la meilleure solution en transitoire (pour avoir un accès rapidement) puis à moyen terme.
- Définir les matériels et logiciels complémentaires pour mettre en place au sein de la direction un petit système documentaire permettant l'accès de tous les ordinateurs connectés au réseau local
- Voir la mise en place d'un contrôle d'accès internet pour éviter l'usage extra professionnel d'internet (blocage des sites de jeu, de téléchargement de film, ...)
- Configurer le système de telle façon que 2 imprimantes, photocopieuses scanners puissent être raccordées au réseau local ;
- Tester le bon fonctionnement de l'ensemble afin de mesurer l'efficacité des nouvelles technologies par rapport aux besoins de la direction ;
- Faire un point des matériels nécessitant un entretien ;
- Faire une journée de formation aux agents de la DGEME pour leur expliquer le fonctionnement du réseau et les petites interventions de base (redémarrage, mise en veille...)
- Etablir un schéma de l'installation pour faciliter l'entretien ultérieur.

3. La structure d'exécution du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (SEP-PRCI) Phase II, invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Le consultant intéressé doit

produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (lettre de motivation, curriculum vitae actualisé, référence de prestations similaires, etc.).

- **Profil du consultant exigé** : Etre de nationalité comorienne ;
- Etre âgés (es) au maximum de 32 ans ;
- Posséder un BAC + 4 en informatique minimum (systèmes et réseaux ou génie logiciel ou équivalent) ;
- Avoir des connaissances informatiques avérées (vérification du fonctionnement et de l'assemblage des ordinateurs, systèmes d'exploitation Windows 7 et 8, Microsoft Office 2010 câblages, équipements et protocoles réseau, programmation) ;
- Posséder une expérience professionnelle similaire d'au moins 02 ans;
- Avoir un bon esprit d'équipe.

4. Les critères d'éligibilité et la procédure de sélection seront conformes aux « Méthodes et Procédures de la Banque pour l'utilisation des Consultants telles que définies dans la Politique de Passation des Marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement, octobre 2015 », qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

5. Les consultants individuels intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au jeudi de 7h30mn à 14h30mn et le vendredi de 7h30mn à 11h30mn (heures locales de Moroni - Union des Comores).

6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyé par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessus au **plus tard le 20/07/2020 à 12 heures 30 min** (heure de Moroni) et porter expressément la mention « **Recrutement d'un Consultant junior en vue d'appuyer la Direction Générale de l'Energie, des Mines et de l'Eau (DGEME) dans le domaine de l'informatique** ».

A l'attention du Coordonnateur National du Projet PRCI p.i
Monsieur Mohamed NADJIB YOUSOUF
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Structure d'Exécution du Projet (SEP)
Bureau : Malouzini- Moroni, non loin du Lycée GYMNASSE
Moroni - Union des Comores
Bureau: (+269) 773 94 80
Fax: (+269) 773 95 54
Email: prci_comores@yahoo.fr

FOOTBALL :

Le Comité de normalisation a pris son bâton de pèlerin et sillonne les îles

La Ffc, une fois dissoute, suite à la turbulence qui l'avait secouée, constatée par la Fifa, un Comité de Normalisation est monté pour gérer les affaires courantes, réviser les statuts, le code électoral et le code d'éthique et enfin organiser les élections d'ici au 30 septembre 2020. En ce mois de juillet 2020, l'instance de la Fifa a pris son bâton de pèlerin et organise dans l'archipel des ateliers de travail, relatifs à la révision des textes qui régissent le football comorien.

Le week-end comorien laisse des traces salutaires pour le football. Après Moili en mars 2020, le Comité de normalisation pour la Fédération de football des Comores (Ffc) a tenu des séances de travail sur le partage des textes revus et corrigés à Ndzhouani. Le samedi 11 juillet, les pionniers et des membres actifs du football de l'île (voir encadré) s'étaient penchés sur l'amendement des statuts de la

Ffc, et le lendemain, au partage du code électoral et du code d'éthique. Après Ndzhouani, conformément au planning de ce marathon de révision des textes qui régissent la discipline dans l'Archipel aux îles de la Lune, le Comité de Normalisation bouclera sa série de partage à Ngazidja.

Rappelons que les mesures de restriction, liées à la covid-19 ont largement contribué au ralentissement de la mission, confiée au Comité de Normalisation. Les opinions, exprimées ici et là, glorifient les actions menées par l'équipe de Kanisat Ibrahim, patronne de l'instance coordinatrice, montée par la Fédération internationale du Football association (Fifa). A Ndzhouani et dans l'île de Djumbe Fatima, la voix est rassurante.

Joint respectivement par téléphone, d'abord, depuis Mutsamudu, Zola Charikane François, entraîneur des Coelacanthes U20 masculins et formateur des cadres techniques ne tarit pas d'éloges sur la disponibilité et l'ardeur dont fait preuve le



Comité de normalisation de la FFC.

Comité de Normalisation : « Je salue l'initiative. A ma connaissance, c'est la 1ère fois qu'on associe des pionniers du football à la confection des textes qui régissent notre discipline, avant une assemblée générale pour validation. Cette opportunité nous a permis de nous exprimer librement. Les échanges

de vue se sont déroulés dans un climat ouvert et ambiant. Merci, Comité de Normalisation ».

Ensuite depuis Fomboni, Izidine Tigana, directeur sportif auprès de la Ligue de l'île, remercie la philosophie d'ouverture, adoptée par le Comité de Normalisation : « Tout s'est bien passé. Les représentants

de la Ligue régionale se sont bien exprimés. Les difficultés auxquelles se heurte l'instance du football régionale ont été détaillées. Les textes présentés ont été débattus ».

Bm Gondet

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES

EN VUE DE VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
(AUX ENCHERES PUBLIQUES D'IMMEUBLE)

L'an Deux mil vingt

Et le 12 Juillet

Nous soussignés, Maître MOINDJIE HAMADI, Avocat à la Cour, au Barreau de Moroni, Immeuble Ridjal-DAR-SAADA Moroni-Union des Comores, tél : 00269-320-51-07, avons adressé le présent acte, à la demande de la Société Nationale des Postes et des Services Financiers (SNPSF), au capital de cinq milliards quarante-cinq millions francs comoriens (kmf 5.045.000.000), sise à Moroni-Port, BP 5000, représentée par son Directeur Général Monsieur Nadjib DHAKOINE, créancière, agissant, poursuites et diligences de ses représentants légaux.

CONTRE

La société OCEAN INDIEN SHIPPING SERVICE (OCEANISSE) SARL, dont le siège social est à Moroni, représentée par son gérant, KARMALY MahammadAmyne, Ayant pour Conseil le Cabinet SAID BACAR & ZAID OMAR sous le ministère de Maître Faizat SAID BACAR, Avocate à la Cour, B.P. 2002 Moroni Immeuble Ridjal-DAR-SAADA Moroni-Union des Comores.

POUR

Parvenir à la vente aux enchères publiques de la propriété dite <<ROSNY>> sise à Ndrenini-Itsandra, d'une contenance déclarée légalement de soixante-deux ares et cinquante-trois centiares (62A 53CA) Réquisition N° 109-DLA du 18 mars 2010.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Lot : propriété dite <<ROSNY>> sise à Ndrenini-Itsandra, d'une contenance déclarée légalement de soixante-deux ares et cinquante-trois centiares (62A 53CA) Réquisition N° 109-DLA du 18 mars 2010, appartenant à la société OCEAN INDIEN SHIPPING SERVICE (OCEANISSE) SARL, dont le siège social est à Moroni, représentée par son gérant, KARMALY MahammadAmyne, demeurant à Moroni, ayant pour Conseil le Cabinet SAID BACAR & ZAID OMAR sous le ministère de Maître Faizat SAID BACAR, Avocate à la Cour, B.P. 2002 Moroni Immeuble Ridjal-DAR-SAADA Moroni-Union des Comores.

Tels que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous leurs droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tout immeuble par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce critère, toutes constructions et installations

actuellement existantes, lors même qu'elles seraient omises dans la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient y être faite par la suite.

INDICATION DU LIEU DE L'ADJUDICATION

L'adjudication se tiendra aux enchères publiques, le JEUDI 06 AOUT 2020, à 09 heures 30 minutes, au Cabinet de Notaire et de Recouvrements de Créances de Maître MOHAMED ASSOUMANI ABDALLAH, Notaire-Associés, à Moroni-Magoudjou, près de Pharma Comores (ancien PNAC). Il sera procédé à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation est mentionnée ci-haut.

MISE A PRIX

L'immeuble à vendre dit <<ROSNY>> N°109 DLA sise à Ndrenini-Itsandra, d'une contenance déclarée légalement de soixante-deux ares et cinquante-trois centiares (62A 53CA), sera offert aux enchères sur la mise à prix de 202.263.063 KMF (Deux Cent Deux Millions Deux Cent Soixante-Trois Mille Soixante-Trois Francs Comoriens).

Outre les charges, clauses et conditions énoncés au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus.

Fait et rédigé à Moroni, le 12 Juillet 2020 par Maître MOINDJIE Hamadi, Avocat au Barreau de Moroni.

Maître MOINDJIE HAMADI

Avocat au Barreau de Moroni

Maître MOINDJIE HAMADI
AVOCAT AU BARREAU DE MORONI
TEL. 00269 320 51 07

S'adresser pour tous renseignements à :

1° Maître MOINDJIE Hamadi, Avocat au barreau de Moroni demeurant à Moroni, dépositaire d'une copie du cahier des charges, tél : 00269-320-51-07.

2° Maître MOHAMED ASSOUMANI ABDALLAH, Notaire à Moroni, tél : 00269-333-07-79 dépositaire d'une copie du cahier des charges.

3° Maître YOUSOUF ANOIR, Huissier de justice à Moroni, dépositaire d'une copie du cahier des charges, tél : 00269-325-81-82.

4° Au greffe des criées du Tribunal de Première Instance de Moroni où le cahier des charges est déposé.

5° Et sur les lieux.

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Etude de Maître
MOHAMED
IBRAHIMA MDAHOMA
 Huissier de justice à Moroni
 Tél : 320-52-33
 Immeuble-Ridjali
 BP : 7668
 E-mail : mohamdibrahima@yahoo.fr

**SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS
 D'UNE SAISIS IMMOBILIERE**
 (Article 254 de l'acte Uniforme sur le recouvrement)

REP : N° 98/HJM/2020

L'an Deux Mil Vingt Et Le 15/07/20

ORIGINAL

La Banque Pour l'Industrie et le Commerce des Comores (BIC) Société Anonyme au capital social de 300 000 000 KMF, inscrite au RC de Moroni sous le N°176 B 81 représentée par son Directeur Général, Monsieur Antoine GANGA, dont le siège social est situé à Moroni Place de France, MORONI UNION DES COMORES, ayant pour Conseil, Maître CASTELLAN, Avocat à la Cour, Tél : 00. 269 334-74-28 E-mail : c.castellanibenam@yahoo.com

Je, Maître Mohamed Ibrahim Mdahoma Huissier de justice à Moroni et y demeurant, soussigné, tél : 320 52 33

SIGNIFIE COPIE A

ROYAL MARCHÉ, SARL, Représentée par Madame BATOULI AHMED SAID, originaire d'Issandra-Mdjinji et demeurant à Moroni-Sahara, tél : 334-19-74

Ou étant à SAN DOMICILEEt parlant à SA PER SOUNNE qui l'a rend copie

- Agissant en vertu d'un pouvoir spécial à moi donné dont copie est remise avec celle des présentes en date du 03 Février 2020, et de l'ordonnance d'injonction de payer N°46/19 en date du 27/04/2019 revêtu de la formule exécutoire rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de Moroni au terme duquel :
- Autorisons la Banque Pour l'Industrie et le Commerce (LA BIC) représentée par son Directeur Général à signifier injonction à payer à ROYAL MARCHÉ, SARL, Représentée par Madame BATOULI SAID AHMED, Gérante et Actionnaire Unique,

domiciliée à Moroni-Sahara, la somme de vingt-deux millions cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit francs comoriens (22.184.578) ;

- Disons que la présente signification sera faite à l'initiative de la créancière poursuivante.

Je, Maître Mohamed Ibrahim Mdahoma, Huissier de Justice à Moroni, tel 320-52-33;

FAIT COMMANDEMENT A

ROYAL MARCHÉ, SARL, Représentée par Madame BATOULI AHMED SAID, originaire d'Issandra-Mdjinji et demeurant à Moroni-Sahara, tél : 334-19-74

En application des articles 254 et suivants de l'acte Uniforme portant organisation des procédures de recouvrement et des voies d'exécution (OHADA), De, **DANS LES VINGTS JOURS (20jours)** de la signification du présent acte pour tout délai, payer à la requérante (BIC) ou à moi Huissier de justice ayant pouvoir à cet effet, les sommes suivantes :

En principal.....	22.184.578 FC
Droit proportionnel (06%)	1.330.000 FC
Signification de l'ordonnance (1 ^{ère})	48.000 FC
Signification commandement de payer avec saisis	48.000 FC
Signification commandement aux fins de saisie immobilière	48.000 FC

TOTAL SAUF ERREURE OU OMISSION.....23.658.578 FC

(Vingt-trois millions six cent cinquante-huit mille cinq cent soixante-dix-huit francs comoriens).

Sans préjudice de tout autre dus, notamment des frais judiciaires et de ceux d'exécution ; plus le coût des présentes, le tout en dernier ou quittance valable ;

Lui déclarant que, faute par lui de satisfaire au présent commandement dans le délai imparti ci-dessus, le présent acte sera publié à la diligence du requérant à la conservation foncière de Moroni et visé à partir de cette publication saisie réelle des biens désignés ci-après :

DESIGNATION DU BIEN

La propriété dite « **VILLA ABDOU NOUROU** » sise à Bamboni-Issandra d'une contenance déclarée de trois ares quarante-huit centiares (03A 48Ca). Réf N° 2884-DLA du 30/06/03 dépôt VOL 14 N°180 inscrit le 15/05/2015 par le conservateur foncier en garantie des remboursements et tous ses accessoires effectués par la partie défenderesse ;

Tel au surplus que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toute son aisance, dépendance et appartenance, sans aucune exception ni réserve.

Ledit bien immobilier inscrit à la conservation foncière ainsi qu'il résulte du certificat de propriété délivré par le service de domaines dont teneur suit :

ETUDE DE MAITRE
 MOHAMED IBRAHIMA
 MDAHOMA
 BP:7668
 MORONI
 COMORES

Le conservateur de la propriété Foncière de Moroni soussigné, certifie que
 Le 15/05/2015,
 Il a été inscrit à son bureau Vol 14 N° 180
 Un acte de donation N° 08 du 21/06/03

Portant compte courant

Par la banque pour l'industrie et le commerce des Comores

Au profit de la partie défenderesse

De la somme de : vingt Millions de francs comoriens

Hypothèque de 2^{ème} rang a été prise ce jour sur la propriété dite « **VILLA ABDOU NOUROU** », pour assurer et garantir le remboursement de ce compte courant et tous ses accessoires, l'emprunteur affecte et hypothèque la propriétaire ci-dessus désignée au profit de la Banque pour l'industrie et le commerce des Comores ».

Je déclare en outre que la partie saisie est devenue propriétaire dudit bien suivant acte reçu par notaire et publié à la conservation de la propriété foncière de Moroni ;

Lui déclarant en outre que l'expropriation du bien désigné ci-dessus sera poursuivie à la barre du Tribunal de grande instance de Moroni sous la constitution de Maître CASTELLAN, Avocat à la Cour ;

VOUS TROUVEREZ CI- JOINT LES PIECES SUIVANTES :

- copie de l'ordonnance d'injonction de payer revêtu de la formule exécutoire ;
- copie de la signification commandement de ladite ordonnance
- copie du pouvoir spécial en date du 03/02/2020

SOUS TOUTES RESERVES

En ce qu'ils en ignorent et je les ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte à chacune des parties, conformément à la loi.

ETUDE DE MAITRE
 MOHAMED IBRAHIMA
 MDAHOMA
 BP:7668
 MORONI
 COMORES